

Sommaire

VIE ASSOCIATIVE

Europe / Etude du collectif SSIG page 2

VIE DES SECTEURS

INTERSECTORIEL

Agence Régionale de santé / Rapports page 2
Elections municipales 2008 page 3

ENFANCE / FAMILLE

REAAP : Projet circulaire page 4

INSERTION / EXCLUSION

Logement et insertion / Mobilisation page 4

PERSONNES AGÉES / HANDICAP

5^e risque / Audition M. Bertrand page 5
Charges sociales des infirmiers libéraux page 5
CNSA / Financement section IV / PH page 6
Plan Alzheimer page 6
EHPAD / Bilan réforme tarification page 6

AUTRE PUBLIC

CSPA page 7

SECTEUR SANITAIRE ET SANTÉ

Missions Hôpital / Audition page 7
Etats généraux Santé page 7
Franchise médicale page 7

ACTUALITÉ JURIDIQUE

BAREMES ET CHIFFRES

Tableau récapitulatif page 8

CONVENTIONS COLLECTIVES

CCN 66 page 8
Accord / Modernisation marché du travail page 8

TEXTES ET RÉGLEMENTATION

Loi sur pouvoir d'achat page 8
Cotisations "accidents du travail" des bénévoles page 8
Gratification des stagiaires page 9
Frais Km des bénévoles page 9

JURISPRUDENCE

Retenue sur salaire / Absence journée solidarité page 9
Refus de suivre formation professionnelle page 9

ACTUALITÉ GESTION

T2A / MCO page 9
Fonds modernisation établissement santé page 10
Modèle plan pluriannuel financement page 10
Autorisation frais de siège social page 10

DOCUMENTATION

page 11

ANNONCES

page 13



Editorial

Urgence :

Trop de temps perdu et nous sommes en retard !
Il y a "urgence à moderniser la France", à "rompre" avec les anciennes pratiques, à "réformer l'État" et "s'adapter" au monde actuel, répète-t-on au sommet de l'État.

Effervescence médiatique pour appuyer ces orientations, déferlante juridique des cabinets ministériels aux directions territoriales.

L'État est en ébullition !

L'administration n'échappe pas plus que notre secteur aux rigueurs de la maîtrise des coûts, à la nécessité de l'évaluation et à la clarification des organisations.

En effet, deux décentralisations en partie inachevées, des lois et des directives parfois contradictoires ont superposé les structures plus que défini les territoires, accru la confusion des responsabilités plus que coordonné les compétences, accentué les doublons plutôt que maîtriser les dépenses structurelles.

Aussi y a-t-il nécessité de revisiter le fonctionnement et la conduite des politiques publiques dans les divers secteurs d'intervention de l'État.

Toutefois, la nécessité de réforme ne doit pas négliger la consultation et la négociation.

La précipitation n'est pas une valeur en elle-même. La société civile s'exprime, dans le jeu démocratique, au-delà d'une élection.

Enfin "La nouvelle gouvernance" ne doit pas être un nouveau concept pour duper le citoyen. Elle privilégie la place de l'homme, reconnaît son besoin réel d'échange et favorise la justice des décisions.

C'est pourquoi, nos Associations, Fédérations et Unions doivent sans cesse veiller dans leurs propres organisations à la place du bénéficiaire et développer en même temps leurs représentations dans la société.

Jean Marie DUQUET
Président URIOPSS Franche-Comté

RHÔNE-ALPES

Numéro 3 - Mars 2008